

République Islamique de Mauritanie

Honneur - Fraternité - Justice

Secrétariat Général du Gouvernement

Commission Nationale de Contrôle  
des Marchés Publics



الجمهورية الإسلامية الموريتانية

شرف - إخاء - عدالة

الأمانة العامة للحكومة

اللجنة الوطنية لرقابة  
الصفقات العمومية

**PROCES VERBAL  
N° 12/CNCMP/2012**

L'an deux mille douze et le mardi 08 mai, le Comité Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Ahmed Baba Ould Moulaye Zein, son Président.

**Etaient présents :**

- Mohamed Abdallahi Ould Zeine, Membre du CP
- Ahmed Salem Ould Bouboutt, Membre du CP
- Brahim Ould Hamed, Membre du CP
- Yacoub Ould Haibelty, Membre du CP
- Ciré Amadou, Membre du CP
- Raifa Mint Kassim, Membre du CP
- Abderrahmane Abdoul, Représentant du Contrôle Financier

L'ordre du jour comportait les points suivants :

**COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES DES SECTEURS DES  
INFRASTRUCTURES**

**MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

*Examen* de la lettre n° 0070/CPMSI du 03 mai 2012, demandant l'approbation des procès verbaux de négociation et des projets de marchés relatifs aux travaux de construction des écoles de santé des Rosso, Néma et Sélibaby.

9

Page 1 sur 4

**Décision :**

Les éléments fournis, à la commission, ne permettent pas d'approuver les procès verbaux de négociation des projets de marchés.

Motifs : les modifications demandées ne sont pas prévues dans le Dossier d'Appel d'Offres initial.

**ETABLISSEMENTS POUR LA REHABILITATION ET LA RENOVATION DE LA VILLE DE TINTANE**

*Examen* de la lettre n° 0072/CPMSI du 03 mai 2012, demandant l'approbation du projet de marché relatif à la construction des mosquées et d'un stade municipale à Tintane lot n°3.

**Décision :**

Sur la base des éléments fournis, la commission n'a pas d'objection à la décision d'approbation du marché relatif à la construction des mosquées et d'un stade municipal à Tintane lot N°3.

**COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES DES SECTEURS RURAL ET SECURITE ALIMENTAIRE**

**COMMISSARIAT A LA SECURITE ALIMENTAIRE**

*Examen* de la lettre n°0038/CPMSRSA du 02 mai 2012, demandant l'autorisation d'un marchés par entente directe pour l'acquisition de 20 000 tonnes d'aliments de bétail.

**Décision :**

L'examen de demande d'autorisation d'un marché d'entente directe pour « l'acquisition de 20 000 tonnes d'aliments de bétail » a été reporté pour complément de dossier.

**COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES DES SECTEURS SOCIAUX**

**UNITE DE COORDINATION DU PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DU SECTEUR PUBLIC (UCP/PRE CASP)**

*Examen* de la lettre n°0159/CPMSS du 30 avril 2012, demandant l'approbation d'un avis à manifestation d'intérêt « Assistance technique du MFPNT, de l'ARE et de l'APAUS ».

**Décision :**

La CNCMP approuve l'avis de manifestation d'intérêts en objet et les termes de références afférents sous réserve de prendre en considération les remarques ci-après :

- 1/ Pour la remise des manifestations d'intérêts, proposer un délai raisonnable et conforme aux procédures définies dans les directives pour la sélection et l'emploi de consultants par les Emprunteurs de la Banque Mondiale pour permettre aux bureaux étrangers de pouvoir préparer leurs dossiers et si besoin est, le temps de leur acheminement ;
- 2/ Eviter de trop détailler l'avis de manifestation d'intérêts. Il s'agit de décrire sommairement les prestations à fournir et d'indiquer les qualifications et expériences (générale et spécifique) attendues des candidats sur la base de critères publiés dans l'avis de manifestation d'intérêts. Le profil du personnel clé peut être évoqué mais de façon sommaire. Donc, à supprimer l'excès de détails relatifs aux personnels clés, évoquer la formation requise par exemple (surtout qu'il n'est pas demandé, comme mentionné dans l'avis, de curriculum vitae à cette étape du processus) ;
- 3/ Transmettre à la CNCMP la grille d'évaluation des dossiers de manifestation d'intérêts et ce, avant l'ouverture de ces derniers ;

- 4/ Demander le chiffre d'affaires dans un premier temps n'est pas pertinent à cette étape du processus, donc à enlever.
- 5/ Après la prise en compte des commentaires et corrections ci-dessus, transmettre à la CNCMP la version finale de l'avis de manifestation d'intérêts pour publication sur le site officiel des marchés publics.

#### MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

*Examen* de la lettre n°0169/CPMSS du 03 mai 2012, demandant l'autorisation d'un marché par entente directe pour l'acquisition de carburant.

#### Décision :

Les éléments fournis, à la commission, ne permettent pas d'approuver l'entente directe pour l'acquisition de carburant.

#### SOCIETE MAURITANIENNE D'ELECTRICITE

*Examen* de la lettre n°0510/SOMELEC du 23 Avril 2012, demandant l'approbation du rapport d'évaluation des dossiers de pré-qualification relatif au « Projet de construction et de mise en service d'une Centrale éolienne à Nouakchott de 30 à 40 MW ».

#### Décision :

Sur la base des éléments fournis, la commission n'a pas d'objection à la décision d'approbation du rapport d'évaluation des dossiers de pré-qualification et de la liste restreinte retenue.

#### COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES DES SECTEURS DES SERVICES DE BASE ET INDUSTRIES EXTRACTIVES

#### PRISM II

*Examen* de la lettre n°0077/CPMSSBIE du 03 mai 2012, demandant l'approbation d'un avis à manifestation d'intérêt, Sélection d'un ingénieur conseil pour assistance au partenariat public/privé dans le segment « stockage des hydrocarbures raffinés».

#### Décision :

La Commission approuve la manifestation d'intérêts en objet sous réserve de prendre en considération les remarques ci-après :

- 1/ Pour la remise des manifestations d'intérêts, proposer un délai raisonnable et conforme aux procédures définies dans les directives pour la sélection et l'emploi de consultants par les Emprunteurs de la Banque Mondiale pour permettre aux bureaux étrangers de pouvoir préparer leurs dossiers et si besoin, le temps de leur acheminement ;
- 2/ Transmettre à la Commission la grille d'évaluation des dossiers de manifestation d'intérêts et ce, avant l'ouverture de ces derniers.
- 3/ Après la prise en compte des commentaires et corrections ci-dessus, transmettre à la CNCMP la version finale de l'avis de manifestation d'intérêts pour publication sur le site officiel des marchés publics.

**COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS SECTEURS DES SERVICES DE BASE ET INDUSTRIE EXTRACTIVES**

Examen de la lettre n°0061/CPMP/SSBIE du 18 avril 2012, demandant l'approbation des plans prévisionnels annuels de passation des marchés publics de la SMH et de l'OMRG pour 2012.

**SMH**

**Décision :**

Sur la base des éléments fournis, la Commission approuve le plan prévisionnel annuel de passation des marchés du SMH pour l'année 2012 sous réserve de ce qui suit :

- Prévoir des délais suffisants pour chaque étape du processus de passation des marchés conformément à la réglementation nationale
- Demander l'autorisation de la CNCMP sur la passation des marchés pour les modes dérogatoires.

**OMRG**

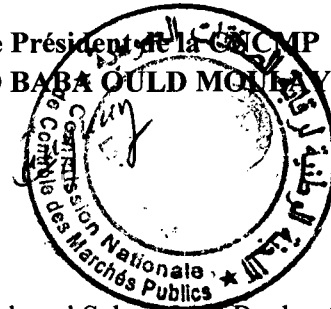
**Décision :**

Sur la base des éléments fournis, la Commission approuve le plan prévisionnel annuel de passation des marchés du OMRG pour l'année 2012 sous réserve de ce qui suit :

- Prévoir des délais suffisants pour chaque étape du processus de passation des marchés conformément à la réglementation nationale
- Demander l'autorisation de la CNCMP sur la passation des marchés pour les modes dérogatoires.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 12h30, le jour, mois et an que dessus.*

Le Président de la CNCMP  
**AHMED BABA OULD MOULAYE ZEIN**



**Les Membres du Comité Permanent :**

Mohamed Abdallahi Ould Zeine

Ahmed Salem Ould Bouboutt

Brahim Ould Hamed

Yacoub Ould Haibelty

Ciré Amadou

Raifa Mint Kassim

Abderrahmane Abdoul

**Ampliation :**

- SGG